



SOMMAIRE

Le mot du Maire
Dispositif communal
face à la crise sanitaire
Les centres médicaux
de proximité
Les gestes barrières
pour se protéger et pro-
téger les autres
Les comportements à
adopter
Attention aux arnaques
Fiche patients atteints
par le coronavirus
Des masques pour tous
Tutoriel de fabrication
d'un masque
Patron du masque
Attestation de déplace-
ment dérogatoire
Coordonnées utiles

Comité de rédaction

Les élus sortants
et nouveaux

Rédaction administrative

Maryse Bordes
Nathalie Mailleau

Imprimé par la Mairie de
Mazères-sur-Salat

Mes chers concitoyennes, mes chers concitoyens,

Notre pays se trouve dans une urgence sanitaire absolue. Cette crise est inédite et pour la première fois la France doit être confinée. Les gestes barrières sont plus que jamais à respecter. Chaque sortie du domicile doit impérativement être justifiée : une attestation d'autorisation de déplacement dérogatoire est obligatoire et dans des cas bien précis. Elle doit être remplie, datée et signée à chaque sortie.

POUR LA SANTÉ DE TOUS, RESPECTEZ LES CONSIGNES ET RESTEZ CHEZ VOUS !!!!

Nous devons faire barrage à la propagation du virus ; le seul moyen pour l'instant c'est de rester confiné chez soi ; il s'agit d'un acte citoyen dans l'intérêt général. Nous devons aider toutes celles et tous ceux qui participent au dispositif sanitaire au quotidien.

Les élus de notre commune sont mobilisés pour répondre au mieux à vos besoins. Notre priorité : la solidarité, l'aide aux personnes et en particulier les personnes âgées, isolées ou malades. L'accueil téléphonique de la mairie est disponible en permanence au 05 61 97 48 22 et au 07 85 33 79 52.

Nous devons aussi pouvoir communiquer, vous donner les informations en temps et en heure. Faire passer les informations en distribuant un courrier dans les boîtes aux lettres est très compliqué en raison du confinement.

Nous n'avons donc qu'une solution, c'est de vous joindre par mail ou par message (SMS) sur votre téléphone portable ou vous appeler sur le fixe si vous n'avez que cela. Les personnes qui ont déjà donné ces informations n'ont pas à le refaire. Dans cette période difficile qui va durer plusieurs semaines je vous assure avec les élus sortants et les nouveaux élus du 15 Mars de notre compassion, de notre solidarité et de notre engagement à vos côtés pour traverser cette épreuve.

Je veux en votre nom, au nom de nos élus communaux et en mon nom personnel exprimer tout notre soutien et toute notre reconnaissance à tous les personnels de santé, à leur courage dans l'épreuve, à tous les salariés actifs dans des secteurs stratégiques ou dans les services publics, qui permettent au pays et aux citoyens d'avoir accès aux besoins vitaux. Ils sont toutes et tous, une fois de plus aujourd'hui, l'honneur de la nation. Ils ont des conditions de travail très dures physiquement et moralement ; c'est à nous citoyens de respecter les consignes pour les aider dans ces moments très difficiles, pour surmonter cette terrible crise sanitaire !

Nous avons dans le respect des directives du Préfet mis en place avec les moyens qui sont les nôtres un dispositif sur notre commune que nous vous communiquons ci-joint.

Prenez soin de vous, de vos proches, de vos voisins. Soyons solidaires et surtout **RESTEZ CHEZ VOUS !**

Bien à vous,
Pour l'ensemble des élus de Mazères sur Salat,

Le Maire,
Jean-Claude Dougnac

DISPOSITIF COMMUNAL

DÉCISIONS ET DISPOSITIF MIS EN PLACE À MAZÈRES SUR SALAT

Nous avons besoin de vos coordonnées pour vous informer dans cette situation de crise exceptionnelle :

Envoyez votre adresse mail avec votre nom et prénom à : **mairie-mazerres2@orange.fr**

Envoyez votre numéro de portable par SMS avec votre nom et prénom

Si vous n'avez pas de mail, appeler un numéro de la liste des élus (voir la dernière page) pour donner votre numéro de téléphone fixe ou portable.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE MAIRIE EN PERMANENCE

Tel 05 61 97 48 22 ou 07 85 33 79 52

Les bâtiments et équipements municipaux suivants sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre :

- La mairie et toutes ses annexes
- La salle du 1^{er} Mai
- Le bâtiment administratif Lacroix
- La médiathèque
- La cantine
- Le nouveau boulodrome
- L'ancienne menuiserie et l'ancien boulodrome
- L'espace public intérieur de la zone LACROIX (devant les arches)
- Les locaux de l'épicerie
- L'aire de jeu et le parc de l'église

Aller à la pêche est interdit.

Les locaux du stade de Bouque de Lens et les infrastructures sportives sont fermés.

Circuler sur la piste cyclable est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Suite à la décision de l'éducation nationale les écoles sont fermées. Le dispositif est prêt pour accueillir tous les enfants des personnels qui participent aux soins conformément au décret du Préfet.

L'agence postale est fermée. Le centre courrier à Saint Martory (à côté de NETTO) est ouvert de 8 h 30 à 10 h et de 13 h à 16 h (affranchissement colis et lettres).

D'AUTRE PART, LE RAMASSAGE DES VÉGÉTAUX ET DES CARTONS EST INTERROMPU. Les déchèteries sont fermées. Les bornes de tri sélectif n'étant pas vidées merci de ne rien y déposer. Nous vous demandons de bien vouloir garder ces déchets à votre domicile.

Le ramassage des ordures ménagères est quant à lui maintenu aux jours et heures habituels de collecte.

Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et relevée par procès-verbal et contravention dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire.



Centres médicaux de proximité COVID-19

Mise en place sur notre territoire de 3 centres de proximité COVID-19, avec un circuit dédié à la réception et à la prise en charge des patients.

CONSULTATIONS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

EN CAS DE :

- toux + fièvre
- ou d'essoufflement inhabituel

LES CONSIGNES SONT LES SUIVANTES :

- ne vous rendez pas spontanément à la consultation
- mais appelez votre médecin traitant
- ou appelez le centre de proximité de votre territoire
- n'appelez le 15 (SAMU) qu'en cas de difficultés respiratoires majeures

LES CENTRES DE PROXIMITÉ COVID-19 DE NOTRE TERRITOIRE :

Maison de santé pluridisciplinaire
de SAINT-MARTORY 05.61.9861.22

Maison médicale
de SALIES DU SALAT 05.61.90.55.34

Maison de santé pluridisciplinaire
d'ASPET 05.61.88.40.14

CONSULTATIONS ASSURÉES
TOUS LES JOURS DU LUNDI
AU VENDREDI.

LE SAMEDI ET LE DIMANCHE,
APPELER LE 15.

Les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres du coronavirus

Des gestes simples peuvent aider à limiter la propagation du coronavirus et vous protéger, vous et votre entourage : suivez-les !

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Retrouvez les consignes détaillées et les informations officielles sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

1



Se laver très régulièrement les mains

2



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

3



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

4



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000 (appel gratuit)

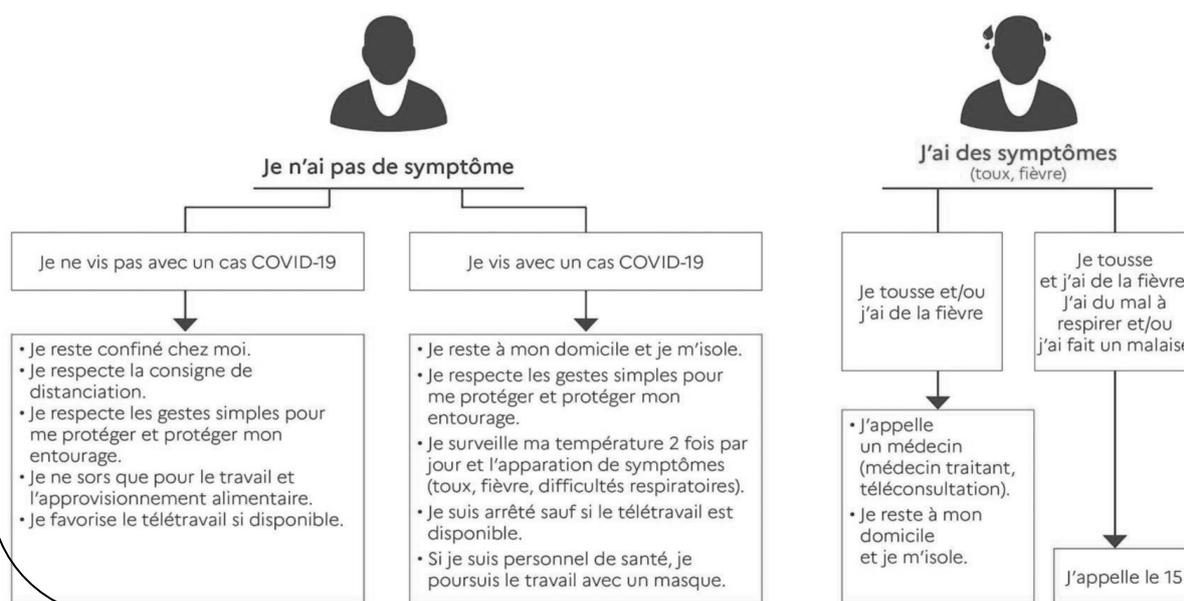
Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Les deux documents nécessaires pour circuler sont :

- l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire, à télécharger sur le site gouvernement.fr ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel.
- le justificatif de déplacement professionnel, à remplir par l'employeur, à télécharger sur le site gouvernement.fr. Il est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelé tous les jours.

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Attention aux arnaques

Quelques conseils utiles pour éviter d'être confronté aux escrocs en tout genre car pour eux pas de répit !!!

En ces temps de confinement en raison du coronavirus de nouvelles arnaques voient le jour, aidées par le climat anxieux et par l'isolement des populations fragiles. **LA PRUDENCE EST DE MISE.**

La mairie n'a mandaté aucun service pour faire vos courses, pour le portage de repas, pour des travaux de désinfection de votre maison, pour des travaux de votre jardin ou autre.

PERSONNE NE PEUT SE PRÉSENTER AU NOM DE LA MAIRIE HORMIS LES ÉLUS !

Prudence aussi pour les achats ! Des sites frauduleux proposent des ventes de gel hydroalcoolique, de masques et même de faux tests de dépistage en échange de coordonnées bancaires.

Les seuls tests de dépistage du coronavirus sont faits par les hôpitaux et non par des kits envoyés par la poste ou autre mode de livraison. N'achetez pas de médicaments via Internet.

La vente en ligne de paracétamol recommandé pour combattre les symptômes du COVID-19 n'est plus autorisée.

Ne donnez qu'aux cagnottes vérifiées. Profitant de l'élan de générosité d'aide aux personnels soignants organisé par des plates-formes d'appel aux dons ou des cagnottes, certains indivi-

us exercent de manière illégale l'activité d'intermédiaires pour un financement participatif. Soyez prudents.

Si vous voulez faire un don :

- Identifiez les mentions légales
- Faites attention à l'orthographe
- Passez par un tiers de confiance reconnu.

La décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État. Les personnes prétextant une décontamination obligatoire ne sont pas habilitées et cherchent à s'introduire à votre domicile frauduleusement. Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles à Mazères à la boucherie, au tabac presse, à la pharmacie. Elles sont gratuites. Vous pouvez aussi les recopier sur papier libre.

Si vous avez un doute, une question, appelez la mairie ou un élu qui figure sur la liste à la dernière page de ce « Vivre à Mazères », ou bien la gendarmerie.

Toute la liste énumérée est un des exemples.

L'imagination des arnaqueurs est sans limite ! Soyez prudents, prenez le temps, le conseil avant de donner suite à une sollicitation.

Redoublez de vigilance, ne donnez jamais vos coordonnées bancaires, votre code ou votre mot de passe à un tiers par téléphone, SMS ou mail.

L'Equipe Municipale

Fiche patients atteints par le coronavirus



COVID-19

Je suis atteint par le coronavirus et je dois rester chez moi jusqu'à ma guérison.

En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos et, si besoin, avec un traitement contre la fièvre.

En attendant, quelles sont les précautions à prendre pour mes proches et moi ?

1 - JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

• **Je prends ma température 2 fois par jour.**

• **Je peux prendre du paracétamol** pour faire baisser la fièvre, mais pas plus de 1 gramme, 3 fois par jour (3 grammes au total).

• **Je ne dois pas prendre d'anti-inflammatoires** comme l'ibuprofène sans avis de mon médecin.

• **Si j'ai un traitement habituel, Je ne l'arrête pas.** En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin.

• **Je ne prends pas d'autre traitement sans en avoir parlé à mon médecin** ou mon pharmacien.

• **Je donne des nouvelles à mes proches.**

• **Je téléphone à mon médecin si j'ai un doute sur l'évolution de ma maladie. SI j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

2 - CHEZ MOI, JE PROTÈGE MON ENTOURAGE

• **J'évite les contacts** avec les autres personnes de la maison. Si possible, je ne les touche pas. Je ne les embrasse pas.

• **Je me tiens à plus d'un mètre de mes proches** et je limite mes échanges à moins de 15 minutes.

• **Je ne reçois pas à mon domicile** de personnes extérieures à mon foyer sauf des soignants ou des aidants.

• **Je reste, si possible, dans une pièce séparée et Je ferme la porte.** Je ne partage pas mon lit et je prends mes repas seul(e) dans ma chambre.

• **Je me lave les mains très souvent avec de l'eau et du savon** et je les sèche avec une serviette ou un essuie-main.

• **J'évite de me toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage.**

• **J'utilise un mouchoir que je jette ensuite dans une poubelle fermée** si je tousse ou si je me mouche.

• **Je place mes déchets (mouchoirs, masques, etc.) dans un sac en plastique,** puis je les jette dans la poubelle « ordures ménagères ».

• **Je nettoie la salle de bains et les toilettes après les avoir utilisées** avec de l'eau de javel ou des produits désinfectants.

• **Je ne partage pas mes objets de tous les jours :** serviettes et gants de toilette, savon, couverts, assiettes, téléphone, etc.

Fiche patients atteints par le coronavirus (suite)



COVID-19

3 - JE NETTOIE MON LOGEMENT RÉGULIÈREMENT

- J'aère très régulièrement les pièces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (au moins 10 minutes plusieurs fois par jour).

- Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées : poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec le produit que j'utilise habituellement, puis avec un produit contenant de l'eau de javel. Je rince ensuite à l'eau.

- Je lave :

- mes couverts et ma vaisselle à part avec mon produit vaisselle puis je les sèche. Ou je les lave au lave-vaisselle à 60 °C.

- mon linge (draps, serviettes de toilette) à 60 °C ou plus, pendant 30 minutes ou plus. Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.

- Je privilégie des ustensiles de ménages qui ne dispersent pas les poussières comme une éponge, une serpillière... Je n'utilise pas l'aspirateur.

- Après avoir fait le ménage, je me lave les mains et je les sèche.

4 - POUR M'ORGANISER TOUS LES JOURS

- Si je suis seul(e), je demande à mes proches (famille, amis, voisins) de livrer mes médicaments, mes courses ou mes repas ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie. Je fais déposer le colis sur le palier pour limiter les contacts.

- Si une personne m'aide à mon domicile, elle doit se laver les mains très régulièrement.

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

DES MASQUES POUR TOUS

Si vous souhaitez vous protéger lors de vos sorties, il peut être utile de porter un masque. Cependant ils ne sont pas en nombre suffisant à la vente.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, un mode d'emploi ainsi qu'un patron très simple, vous permettant de fabriquer votre propre masque de protection. N'achetez pas de tissus, récupérez-les dans vos affaires usagées.

Ce masque n'est bien sûr pas homologué pour travailler.

Si vous avez du temps, que vous êtes bon ou bonne couturière, vous pouvez fabriquer votre masque. Comme tout le monde ne sait pas coudre, vous pouvez également aider vos voisins, votre famille, vos amis à se protéger en fabriquant des masques pour eux.

Vous devez respecter quelques règles afin de le créer, puis de l'utiliser en toute sécurité :

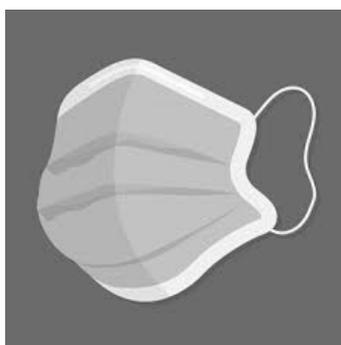
- Il est fait mention dans ce document d'un type de tissus, et d'un nombre de couches nécessaires: respectez cette consigne, c'est de cette manière que vous serez protégé.
- Lorsque vous aurez réalisé votre masque et avant de le mettre, lavez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.

Appliquez le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage. Une fois sur le visage, évitez de le toucher. Pour retirer le masque, enlevez-le par derrière (ne pas toucher le devant du masque) et laissez-le dehors quelques heures (4h à peu près), puis lavez-le en machine à 40°C avec une lessive classique et séchez-le.

Une fois votre masque réalisé, si vous souhaitez le donner : lavez-le, faites-le sécher en ayant les mains propres et désinfectées, puis stockez-le dans un sachet.

Déposez le devant la porte de la personne qui en a besoin. La personne qui récupérera le masque devra refaire le cycle nettoyage, séchage avant de l'utiliser.

- Le port d'un masque n'exclut pas les gestes barrières qui restent prioritaires: se laver les mains au savon durant 30 secondes, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique.



Tutoriel de fabrication d'un masque

Matériel nécessaire:

2 pièces de coton de 22cm/30cm

1 pièce de tissu polaire ou molleton de 22cm/30cm (important: c'est cette matière qui filtre)

2 élastiques de 25cm chacun

du fil

Le patron (dans le bulletin de Mazères) ou un filtre à café 4 tasses

Dans ce tutoriel: on coud, puis on coupe, c'est plus rapide et plus simple!

- 1 Placez le tissu polaire/molleton en sandwich entre les deux pièces de coton et maintenez par quelques épingles



- 2 Dessinez le patron sur le tissu. Cousez et surfilez les parties arrondies uniquement



- 3 Découpez les deux parties arrondies



- 4 Pliez en deux et Cousez selon le dessin Coupez selon les pointillés



- 5 Retournez le masque



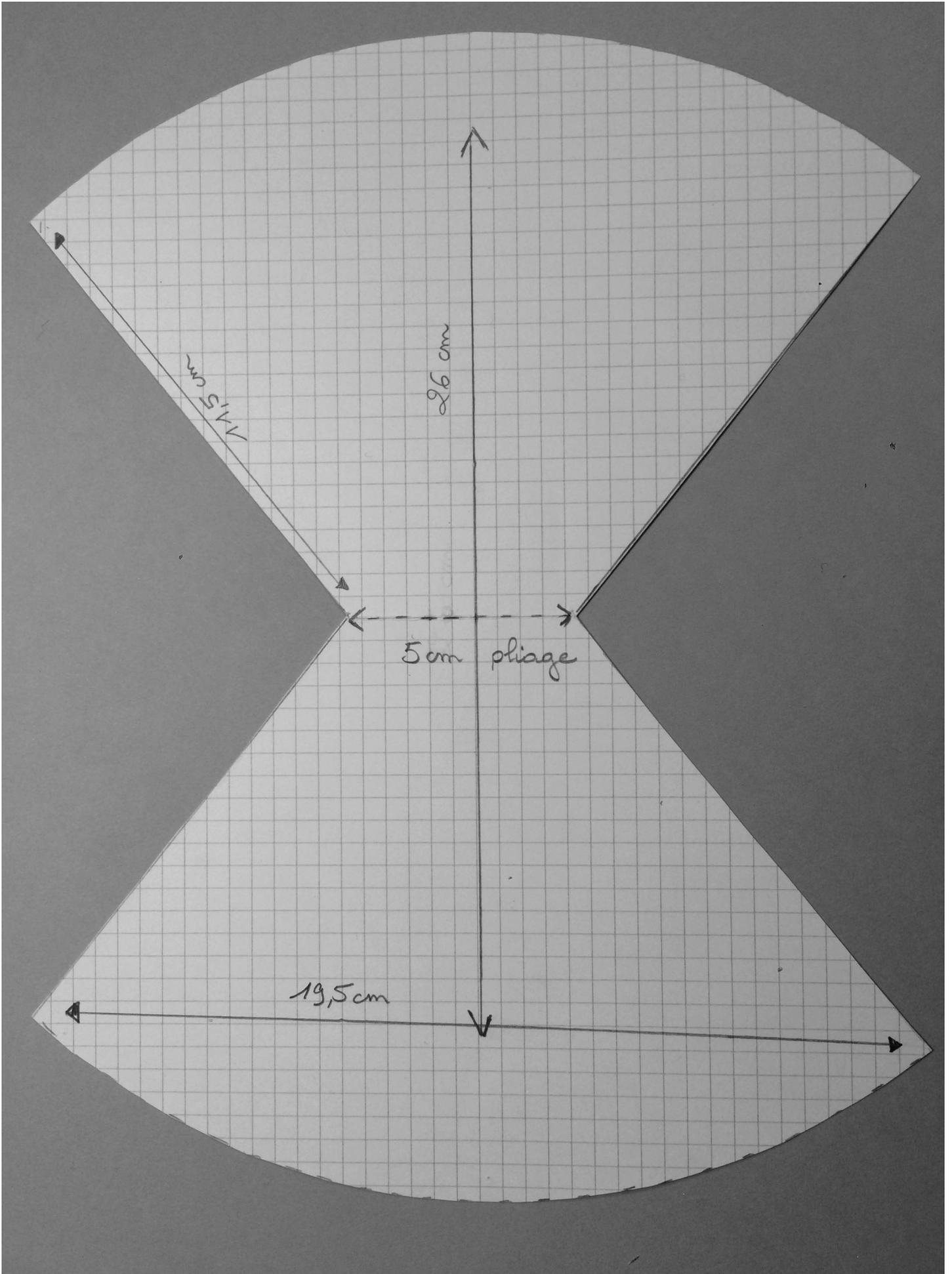
- 6 Cousez les élastiques au dessus de la couture



- 7 Placez la masque sur votre visage, vous pouvez replier la partie supérieure pour plus de confort Les lunettes ne sont pas obligatoires!

- 8 Lavez, séchez et stockez en prenant soin des consignes de sécurité sanitaire.

PATRON DU MASQUE (attention à reproduire à la bonne échelle !)



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À:

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹:

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le à h (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. ² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur. ³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

MAIRIE	<p>Durant la crise sanitaire, l'accueil physique du secrétariat de mairie est fermé.</p> <p>Vous pouvez nous contacter à tout moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par mail : mairie-mazeres2@wanadoo.fr • par tél : 05.61.97.48.22 ou 07.85.33.79.52 <p>Pour toute urgence, vous pouvez également contacter le Maire Jean-Claude Dougnac - par tél. au 06.70.30.83.21 - par mail : jcd2@orange.fr ou les élus dont vous trouverez ci-joint les coordonnées :</p>
---------------	---

ALCAIDE	Manuel	06.09.20.43.40	alcaidema@ozone.net
BODIN	Danièle	06.88.15.76.62	daniele-bodin@orange.fr
CAZENEUVE	Pierre	06.30.76.13.74	cazeneuvep@orange.fr
CIGAGNA	Albert	06.74.95.91.54	cigagna@free.fr
COURTOUX	Émilie	06.60.16.33.82	emiliegd@gmail.com
FEUILLERAT	Marilyne	06.67.97.46.65	marilynefeullerat@orange.fr
GUINGAN	Elsa	06.80.56.03.21	elsa.guingan@orange.fr
JOULIA	Jean-Pierre	07.88.36.44.20	pelotte46@gmail.com
MAUCLAIR	Brigitte	06.52.00.60.17	brigittemauclair@wanadoo.fr
PARENTI	Véronique	06.86.40.70.90	parentiveronique@outlook.fr
SALANDINI	Lucette	06.83.59.04.82	lucettesalandini@gmail.com
VILLARDI	Florence	06.42.30.95.16	florence.villard@gmail.com
VILLEMUR	Sébastien	06.60.56.77.33	seb.villemur@orange.fr
ZORZI	Geoffrey	06.24.03.58.42	geoffrey.zorzi@gmail.com
DEDIEU	Anthony	06.86.26.49.34	anthony.dedieu@orange.fr
SARTOR	Délia	06.84.95.52.80	deliasartor@lilo.org
CERTAIN MADERN	Hélène	06.72.03.46.31	helene.madern@gmail.com
PEREZ	Daniel	06.43.35.76.37	famille.perez31@orange.fr

SERVICES DE SANTE A MAZERES	<p>Médecin Dr FAURE 05.61.97.48.59 Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC 05.61.97.46.08 Eric VIALAS, Anick SANHES Infirmiers 06.81.68.19.01 S.C.P. Kiné Sport Santé 05.61.90.33.22 (St-Martory) Christian DEDIEU, kinésithérapeute 06.25.10.39.68 (Mazères) Taxis Mazériens (conventionnés) 05.61.97.54.27 06.17.24.51.12</p>															
PHARMACIES DE GARDE	<table> <tr> <td>05.04. Ph. Castan</td> <td>Boussens</td> <td>05.61.90.00.04</td> </tr> <tr> <td>12.et13.04 Ph. Centrale</td> <td>Salies</td> <td>05.61.90.51.24</td> </tr> <tr> <td>19.04. Ph. Des 3 tours</td> <td>Aurignac</td> <td>05.61.98.90.11</td> </tr> <tr> <td>26.04. Ph. Castan</td> <td>Boussens</td> <td>05.61.90.00.04</td> </tr> <tr> <td>01.05. Ph. Castan</td> <td>Boussens</td> <td>05.61.90.00.04</td> </tr> </table>	05.04. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04	12.et13.04 Ph. Centrale	Salies	05.61.90.51.24	19.04. Ph. Des 3 tours	Aurignac	05.61.98.90.11	26.04. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04	01.05. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04
05.04. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04														
12.et13.04 Ph. Centrale	Salies	05.61.90.51.24														
19.04. Ph. Des 3 tours	Aurignac	05.61.98.90.11														
26.04. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04														
01.05. Ph. Castan	Boussens	05.61.90.00.04														